

LA FORMATION sur mesure



Certificat de spécialisation - CS114 Ingénierie de la culture et de la création : mutations et nouvelles méthodologies

Secteur professionnel visé

Le secteur de la culture et de la création connaît une série de mutations majeures. Les changements engendrés par le numérique, les nouveaux enjeux concernant la place des artistes, la participation des citoyen·ne·s, l'essor des projets culturels en espace public, les transformations des lieux culturels, la transition socio-écologique dans les champs de la culture et du patrimoine, sont autant de mutations qui impliquent que les professionnel·le·s se (re)forment en termes d'analyse et de méthodologies.

Ils ont aussi besoin de croiser leurs compétences. Il s'agit donc de s'adresser à l'ensemble des disciplines de la culture, du patrimoine et des industries culturelles et créatives, ainsi qu'à un large panel de profils et de métiers : artistes, créateur·rice·s, programmateur·rice·s, ingénieur·e·s, technicien·ne·s, producteur·rice·s et administrateur·rice·s, responsables de politiques des publics. Cette formation s'adresse aussi à d'autres champs professionnels qui croisent ceux de la culture : urbanistes, acteur·rice·s des transitions numériques, de l'innovation, du développement durable, des projets de développement territorial public ou privé.

Prérequis ou conditions d'accès à cet enseignement

- Professionnel·le·s du domaine de la culture et de la création confrontés aux problématiques ;
- Et/ou avoir un niveau de formation bac+4 minimum ou diplôme équivalent (masters des champs de la culture, diplômes supérieurs d'arts appliqués ou tout autre master 1, notamment de géographie, urbanisme, droit, développement durable, développement territorial, etc.)

Niveau de la formation

Le certificat de spécialisation est un diplôme d'établissement de niveau 7 (niveau master).

Objectifs de la formation

- Doter d'une qualification reconnue, par le biais d'un diplôme du Cnam, les professionnel·le·s de la culture en direction et pilotage de projets et lieux culturels ;
- Former ces professionnel·le·s sur les mutations en cours dans le champ de la culture : transition socio-écologique, transition numérique, participation et droits culturels, hors les murs et spécificité des projets culturels en espace public, nouveaux lieux culturels ;
- Diffuser aux élèves le bagage nécessaire (bases théoriques, études de cas, méthodologies et cas pratiques) pour gérer ces processus de transformation ;
- Fournir les outils de conception et de pilotage de projets culturels ;
- Apporter aux professionnel·le·s d'autres secteurs (urbanisme, développement durable, transition numérique, culture scientifique et technique, management public) une connaissance des spécificités du secteur de la culture et de la création par rapport à leur champ d'activité.

Métiers exercés ou visés

- Artiste-auteur·rice
- Responsable RSE de lieux culturels
- Responsable de projets culturels : résidences, projets de médiation
- Secrétaire général·e ou administrateur·rice de lieu culturel
- Responsable innovation de lieux culturels
- Responsable de projet numérique
- Commissaire d'exposition
- Responsable de programmation
- Directeur·rice de production au sein d'établissements culturels
- Producteur·rice de projets culturels en espace public
- Directeur·rice de service des publics
- Directeur·rice de la communication culturelle
- CEO de start-up culturelle
- Responsable juridique d'une structure culturelle
- Chargé·e de mission culture dans la fonction publique territoriale, en service central ou déconcentré de l'Etat, ou dans le secteur associatif
- Directeur·rice des affaires culturelles d'une collectivité
- Urbaniste culturel

Modalités de validation du certificat

Les modalités d'évaluation sont spécifiques à chaque enseignement, en contrôle continu (exposés, fiches de lecture, rédaction d'article, cas pratiques, projet collectif).

La validation finale du certificat est soumise à la validation de 4 UE sur 5.

Modalités pédagogiques

- Modalités d'enseignement pédagogique: 100% présentiel (cours magistraux, workshops, travaux collectifs et individuels: études de cas, production de projets, visites de sites, contenus proposés en ligne et projets culturels, Masterclass et rencontres professionnelles).
- Enseignant·e·s/intervenant·e·s: les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s du Cnam et des intervenant·e·s professionnel·le·s en activité du secteur culturel.
- Horaires et volume horaire: les cours sont dispensés au Cnam Paris en soirée (18h15-21h15) et quelques samedi. Pour les UE de 6 crédits compter 60 heures de formation et pour les UE de 4 crédits 50 heures (heures de cours + travail personnel)

Accessibilité

La formation est accessible aux personnes à mobilité réduite et à la plupart des situations de handicap. Les modalités d'adaptation seront construites au cas par cas avec les apprenant·e·s.

Modalités de candidature, d'inscriptions, tarifs et durées d'enseignement:

Les candidatures sont à transmettre par mail uniquement à ingenierie-culture@lecnam.net entre le 1^{er} juin et le 20 septembre avec un CV et un texte de motivations (2000 signes maximum). L'examen des candidatures tient compte de leur date de réception.

La formation est proposée à Paris

Inscription par UE à la carte au centre Cnam Paris sur place ou en ligne:

www.cnam-paris.fr/choisir-ma-formation

Tarifs (1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)

- Tarif individuel: 120€ pour une UE de 4 crédits ; 180€ pour une UE de 6 crédits
- Tarif tiers financeur: 600€ pour une UE de 4 crédits; 900€ pour une UE de 6 crédits



Responsable de la formation

Lucie Marinier, professeure du Cnam, titulaire de la chaire Ingénierie de la culture et de la création
lucie.marinier@lecnam.net

Crédits photos :

Randa Maroufi Les Intruses, Embellir Paris, 2019 © Ville de Paris/JB Gurliat
RERO Pas essentiel, Le Centquatre 2021 © Quentin Chevrier

innovation.cnam.fr
(rubrique Culture et création)

Depuis décembre 2021, le Cnam est certifié Qualiopi pour l'ensemble des entités de formation de l'établissement public, et pour les quatre types d'actions couvertes par cette certification :

le cnam

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPETENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Aider les auditeurs en
situation de handicap :
handi.cnam.fr

Contact

Cindy Roche,
gestionnaire pédagogique
ingenierie-culture@lecnam.net